

Politique d'absence ou d'annulation de votre rendez-vous

La réservation de vos soins via l'agenda est un privilège disponible pour tous.

Mais la planification et la gestion de ceux-ci demande une véritable organisation pour vous autant que pour le professionnel dans un monde où tout va trop vite.

C'est pourquoi, afin de limiter le nombre de modifications, d'annulations ou encore de non honorations des rendez-vous, une nouvelle politique est mise en place en vue de réduire la perte de temps, d'argent et d'énergie si précieux au vue de chacune des parties.

Un rappel de votre rendez-vous à 24h d'avis !

Dans un souci de récupération de temps précieux, un système de rappel automatisé est maintenant en fonction et très apprécié de tous. Vous recevez donc soit par email ou par sms un rappel détaillé de notre prochaine rencontre à 24h d'avis en jour ouvrable au calendrier. De cette façon, vous avez tout ce qu'il vous faut afin de ne plus oublier votre rendez-vous.

Vous devez annuler malgré tout votre rendez-vous?

Alors faites-le absolument avant le délai de 48 heures précédent votre rendez-vous, en contactant directement le 0472/58.40.63 ou en annulant via la plateforme de réservation en ligne.



Aucun frais ne vous sera demandé à ce moment là.

En tout temps, vous avez accès au répondeur pour laisser votre message détaillé 24 heures sur 24.

Des frais vous seront demandés si:

- Vous effectuez votre annulation à délai plus court que 48 heures
- Vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous sans aviser

Le montant complet du soin prévu vous sera dès lors demandé avant de reprendre un autre rendez-vous.

  Plus aucune réservation ne vous sera possible après 3 annulations de rendez-vous (à délai trop court) !

Exception : Accès à votre soin malgré 3 annulations à votre dossier:

Afin de vous permettre d'accéder à un soin malgré la situation, vous pouvez contacter votre professionnel le matin même, puis voir les disponibilités du jour qui s'offrent à vous.

Si toutefois il vous arrivait de ne pas vous présenter, tout accès à un futur soin sera éventuellement impossible.

Cette politique a été mise en place le 15 septembre 2022, suite à de trop nombreuses annulations de la clientèle et ce même à quelques heures du rendez-vous...

Quelques situations isolées et situationnelles reliées à des problèmes de santé, complètement imprévues, telle qu'une consultation à l'urgence, une condition très fragile ou une blessure limitant le déplacement, permettent en tout temps de prendre une entente entre le professionnel et la clientèle, et ce toujours dans le plus grand respect, de part et d'autre.

Par contre, le professionnel se garde le droit d'établir une politique dans certains dossiers où les annulations sont continuelles et ne se compte plus à ce jour.

Merci pour votre compréhension.

Merci également à la clientèle fidèle et respectueuse depuis de nombreuses années.